

*L'Ajournement*

prix nous laisse maintenant entrevoir une autre forme de catastrophe. Le rôle prépondérant du pétrole dans notre économie nous place actuellement dans une situation économique extrêmement précaire.

A cela s'ajoutent les conséquences de notre dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire dans certaines régions du Canada. Je suis un député de l'Ontario, et d'autres ont déjà dit qu'Hydro-Ontario était un gros consommateur d'énergie nucléaire. Il n'est pas inutile d'insister sur l'importance de cette dépendance. L'énergie consommée en Ontario est à 40 p. 100 d'origine nucléaire. Ce 40 p. 100 est la base du système d'Hydro-Ontario. La raison en est bien simple. L'énergie nucléaire est une forme d'énergie qui s'utilise le mieux à un rythme régulier sur de longues périodes de temps. Il est beaucoup plus facile de contrôler des installations hydro-électriques en fermant l'eau le soir et en levant les barrières le matin, quand la demande reprend. Il est relativement facile d'activer des centrales thermiques d'un genre ou de l'autre. Elles servent d'appoint.

La base est constituée des centrales nucléaires qui fonctionnent jour et nuit, semaine après semaine, année après année. Il est fait appel aux autres sources d'énergie selon les besoins, pour répondre à la demande de l'industrie et des simples consommateurs. Les choses sont ainsi dans cette province. Je suis heureux de pouvoir parler de la question, moi qui représente une circonscription du nord-ouest de l'Ontario et qui vit à l'intérieur du Bouclier canadien, dans une région où l'Énergie atomique du Canada a le dessein assez évident d'enfouir ses déchets.

Il y a tant d'aspects à l'utilisation de l'énergie nucléaire par Hydro-Ontario que c'en est ahurissant. Installer ces grandes centrales si près de la région métropolitaine de Toronto ne peut qu'être un acte de démeure de la part de la société. Les cyniques, ou les durs, je ne sais trop, ou les imbéciles, disent qu'il faut installer ces usines à proximité de préférence à un endroit éloigné si elles doivent constituer la base de l'approvisionnement en électricité du grand Toronto. Je suppose que proposer qu'on les installe dans la péninsule Bruce—Grey ou quelque part par là . . .

**M. Gurbin:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La région de Bruce—Grey renferme la péninsule Bruce. Ce n'est pas la péninsule Bruce—Grey, mais la péninsule Bruce, qui est située à une quarantaine de milles . . .

**Le président suppléant (M. Charest):** Il est évident qu'il s'agit de points de vue différents.

**M. Epp (Thunder Bay—Nipigon):** De la tête des lacs, ces choses apparaissent parfois plus rapprochées qu'elles ne le sont en réalité. Je pourrais rappeler à mes collègues du sud de l'Ontario que pendant des années le gouvernement provincial a eu l'audace de publier une carte où le nord de la province, 87 p. 100 de la superficie totale, occupait une feuille de la même grandeur que le sud.

La décision de construire ces centrales près de Toronto est l'une des décisions les plus critiquables prises par le gouvernement de l'Ontario, ou par l'Hydro-Ontario avec la bénédiction du gouvernement, lors de l'entrée dans l'ère de l'énergie nucléaire. Il y a quelques minutes le député de Brampton—

Georgetown (M. McDermid) défendait énergiquement l'énergie nucléaire. C'est logique. Qui était le député provincial et premier ministre qui a laissé l'Hydro-Ontario faire? C'était le député de Brampton. Il y a donc une certaine logique dans la défense, par le député, d'une décision qui n'a jamais été prise par les habitants de la province, ni même par l'Assemblée provinciale. C'est le premier ministre Davis et ses collègues qui ont laissé l'Hydro-Ontario se lancer dans ce système mortel de production d'énergie et qui font maintenant partie du système qui envisage la possibilité d'enterrer les déchets dans le nord-ouest de l'Ontario ou d'autres parties du nord de la province et du Bouclier canadien.

Rappelons-nous que la période de désintégration de certains de ces produits est de 75,000 ans ou plus. Qu'allons-nous faire de cela à l'avenir? Voilà le genre de choses sur lesquelles il faut faire enquête, et c'est pour cela que j'appuie la motion.

[Français]

**M. le vice-président:** Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément aux dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

• (1800)

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du règlement.

L'ENVIRONNEMENT—LA RIVIÈRE NIAGARA—A) LES DÉPÔTS DE DÉCHETS TOXIQUES. B) ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, pour placer les choses dans leur contexte, je voudrais vous rappeler les événements d'octobre 1984 où le comité chargé d'examiner les déversements de substances chimiques toxiques dans la rivière Niagara a présenté son rapport. En mai 1985, le ministre de l'Environnement avait promis d'obtenir du gouvernement américain un plan d'action pour le nettoyage des déchets et surtout des substances chimiques toxiques déversées dans le lac Ontario. Cet engagement nous avait redonné espoir. Je m'en étais réjoui, car cela montrait que le ministre était prêt à prendre des mesures énergiques et à faire comprendre aux autorités américaines qu'elles devaient donner suite à la promesse qu'elles nous avaient faite en signant l'entente sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, en 1978.

Lorsque le chef de l'Agence de protection de l'environnement est venu à Ottawa présenter son rapport, en octobre 1985, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) était sous le coup des critiques que je lui avais adressées parce qu'à mon avis, il n'avait pas examiné sérieusement la proposition qui lui avait été faite. Le fait est que ces propositions avaient été tenues secrètes au Canada alors qu'elles avaient été publiées aux États-Unis. J'ai dû compter sur les renseignements que j'ai pu obtenir pour exprimer mon point de vue.